



En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 44

Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 mars 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

TRIDON Fabrice, suppléant
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
DALIFARD Alexia, titulaire
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
VALLÉE Jean-Luc, suppléant
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
/
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, DERVAL Séverine, titulaires
/
CHANCEREL Philippe, titulaire, MÉZIERES Hervé, suppléant (ne vote pas)
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, titulaire
/
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, titulaire
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), VALLÉE Jacky (Chérancé), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), GENDRY Daniel (Niafles), BRÉHIN Colette (Laubrières), GARBE Pascale (Méral), de FARCY de PONTFARCY Christine (Quelaines St Gault), PELLUAU Philippe (Renazé), GUILLET Vincent (St Aignan sur Roë).

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), HAMARD Benoît (Craon), LIVENAIIS Norbert (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BANNIER Géraldine (Courbeville).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maxime CHAUVIN a donné pouvoir à Alexia DALIFARD

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Christine de FARCY de PONTFARCY a donné pouvoir à Laurent LEFEVRE

Marie-Noëlle HINCELIN a donné pouvoir à Catherine DESHOMMES

Secrétaire de Séance : Élu M. Bertrand de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance du 27 mars 2023

OBJET 2023- 03/47 : RESSOURCES HUMAINES

**SAISON CULTURELLE – CRÉATION D’UN POSTE D’ASSISTANT-E DE PRODUCTION À COMPTER DU
01/04/2023**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l’Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l’Administration Générale, rappelle que le service Saison Culturelle fait appel chaque année à un service civique pendant 8 mois afin d’assurer les missions d’organisation et d’accueil des spectacles.

Cependant plusieurs difficultés ont été repérées et fragilisent la tenue des spectacles et le bon fonctionnement du service. Notamment la difficulté de trouver un candidat, et d’accompagner cette personne (charge de travail supplémentaire pour le/la chargé-e de programmation). De plus ce service civique bénéficie d’un nombre de jours de formation conséquents qui limite son temps de présence pour le service.

C’est pourquoi, l’assistant-e de production permettra d’assurer une réelle continuité dans le suivi des dossiers, tout en structurant le service Saison Culturelle en lien avec le pôle Culture dans le cadre du Projet Culturel de Territoire.

Une expérimentation d’une année a eu lieu, c’est pourquoi il est proposé :

- De créer un poste « d’Assistant-e de production » ;
- À compter du 1er avril 2023 ;
- À temps non complet (17,50/35ème) ;
- Sur le cadre d’emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux.

**Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Considérant l’inscription au budget 012,
Considérant l’avis favorable du comité social territorial du 14 mars 2023.**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l’unanimité (44 votants) :**

- ⇒ **VALIDE** la proposition de création d’un poste d’Assistant-e de production, à temps non complet (17.50/35^{ème}), sur le cadre d’emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} avril 2023.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s’y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 05/04/2023*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



Accusé de réception - Ministère de l’Intérieur

053-200048551-20230327-DELIB20230347-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Pour l’autorité compétente par délégation

